L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

BUREAUX No. 73 RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLÉANS.
MARDI MATIN, 27 OCTOBRE.

LA RÉPUBLIQUE DE M. THIERS.

Sous le titre de *M. Thiers et la colonie française à Milan*, on lit dans le *Coriere di Milano*, en date du 15 octobre :

"Hier, à une heure de l'après-midi, les membres de la colonie française, avec leur digne président, M. Guérin, se sont réunis à l'hôtel Cavour, pour présenter leurs hommages à M. Thiers.

"L'ex-président de la République les a reçus debout, dans un petit salon. Il portait des vêtements gris ; il avait un air de santé et de bonne humeur.

"M. Guérin, d'une voix émue, a adressé à M. Thiers, au nom des membres présents de la colonie, un discours dans lequel il a rappelé les services rendus à la France par M. Thiers, et l'a prié d'accepter l'expression de la reconnaissance et du dévouement des Français résidant à Milan.

"M. Thiers, qui à divers endroits de ce discours, avait fait des signes d'approbation et de satisfaction, a pris ensuite la parole, et, d'un ton familier, avec une voix un peu basse, mais nette et claire, s'est mis à parler des événements arrivés dans ces dernières années et de la situation de la France :

Vous savez, a-t-il dit, que je m'opposais à la guerre de 1870. Malheureusement je n'avais pas d'influence sous l'empire, et ma voix ne fut pas écoutée.

Vous savez de quelle manière les choses se passèrent pendant la guerre ; mais ce ne fut pas la faute de l'armée, je vous l'assure. L'armée française a toujours les grandes qualités qui lui ont donné tant de gloire ; mais nous n'étions pas prêts.

Arrivé au pouvoir, je me hâtai de faire la paix, qui était indispensable ; j'eus à rétablir l'ordre à Paris. Il y avait là 300,000 fous ; c'est-à-dire, non pas tous des fous : il y avait encore des criminels. Il fallut réprimer ; il y eut 30,000 individus à juger, ce qui ne s'est jamais vu dans l'histoire. Des condamnés à mort, à peine un quart subit la peine ; tout se fit sous l'empire de la loi ; la loi fut scrupuleusement observée.

La monarchie avait été renversée trois fois dans un siècle. Je pensai que la République était devenue inévitable. Je voulus faire une République modérée. Mais on n'a pas voulu ; on m'a écarté du pouvoir. J'aurais pu résister. Il ne manquait pas de personnes qui me conseillaient la résistance ; peut être aurais-je vaincu. Mais, quoique je n'eusse été battu que par huit ou neuf voix de majorité, je repoussai ces conseils.

J'obéis scrupuleusement à mes devoirs et au principe parlementaire. Si la monarchie constitutionnelle eût été possible, je l'aurais volontiers acceptée. Mais j'aurais voulu une vraie monarchie constitutionnelle comme en Angleterre. Par malheur, nos princes ne voulurent jamais être de vrais monarques parlementaires. Ils voulurent toujours gouverner. C'est ainsi que faisait Louis-Philippe....

On dit que les gouvernements de l'Europe ne veulent pas la République en France. Je vis depuis quarante ans avec l'Europe ; je connais tous les souverains de l'Europe, et je vous assure que la forme de notre gouvernement est indifférente à la diplomatie.

Il suffit qu'il y ait un gouvernement régulier, légal, raisonnable. Telle devrait être la République. Nous voulons une République modérée, sévère. Sinon, nous aurons l'anarchie.

M. Guérin.—Croyez-vous que la dissolution de la Chambre soit probable ?

M. Thiers, souriant : Oh ! elle résistera. Personne n'aime à mourir. Mais nous viendrons à la dissolution. Aujourd'hui la droite forme la moitié de l'Assemblée. Nous avons peut-être 150 députés qui ne représentent pas plus de 1,500,000 électeurs. C'est l'effet de la confusion au milieu de laquelle nous dûmes faire les élections. Il y a de braves gens dans la droite, mais.... (Ici M. Thiers porte la main au front par un geste expressif.)

M. Guérin.—Je crois que les nouvelles élections seront favorables à votre opinion.

M. Thiers.—Je le crois aussi. Nous aurons un plus grand nombre de bonapartistes, mais pas beaucoup, une cinquantaine, peut-être.

INONDATIONS EN CATALOGNE.—On nous écrit de Madrid, 30 septembre :

Les terribles inondations qui viennent d'avoir lieu en Catalogne sont aujourd'hui l'objet de toutes les conversations.

Plusieurs rivières, la Segre, le Francoli et la Cia, ont débordé et leurs eaux ont causé partout d'irréparables malheurs.

Les dégâts matériels sont immenses ; une centaine de personnes ont en outre trouvé la mort dans les flots. L'irruption des eaux des deux rivières a eu lieu dans la nuit du 22 au 23 septembre, et cette circonstance explique le nombre considérable des victimes. Près de 250 maisons du bas quartier San Augustin à Tarrega ont été emportées par le débordement. L'eau a atteint, dans les hauts quartiers, 3 mètres de hauteur. A Barbens, il ne reste debout que six maisons sur 140 feux que possédait ce village ; mais la plupart des habitants, prévenus à temps, ont pu se sauver.

A Floresta, 20 maisons ont été détruites et on a à regretter la mort de six personnes. A Guimera, 36 habitations se sont effondrées, ensevelissant avec elles 35 personnes, parmi lesquelles le maire et toute sa famille. A Argensola, on a recueilli déjà 23 morts et 5 blessés. A Villabrasa on a trouvé 15 cadavres ; à Tarres, 8 ; et à Clatavals, 11. Le nombre des morts recensés dépasse le chiffre de 80, et certains ont été portés par les eaux à trois quarts d'heure du lieu où ils résidaient.

Les champs les plus fertiles sont recouverts par les eaux ; les jardins, les vergers ont disparu. Un immense lac, formé par la rivière Cia et tous les cours d'eau qui s'étendaient entre la mer et les chemins de fer de Valence et de Lérida, couvre un vaste espace.

On espérait que le retrait des eaux allait continuer, mais, dans la soirée du 28, celles du Clado descendirent de la montagne avec une nouvelle violence et couvrirent une seconde fois la plaine. Partout les communications sont interrompues ; un corps de troupes qui se rendait à Reûs a trouvé les chemins coupés et a dû rebrousser chemin. La pluie continue à tomber à torrents.

—Les dernières nouvelles reçues des Indes anglaises sont bonnes. On télégraphie de Calcutta, à la date du 6 octobre, que des pluies favorables continuent à tomber ; la récolte d'hiver est assurée, sauf dans le Bondwan et dans le district de Hooghley, où l'on redoute un déficit partiel.

Grâce aux travaux de secours et à l'organisation de l'assistance publique, il y a maintenant 557 cent mille personnes soutenues. La dépense à la charge du gouvernement dans les districts atteints par la famine cessera d'avoir lieu à partir du 15 courant.

—Une dépêche de Vienne nous apprend que la ville de Gorlice vient d'être complètement détruite par un incendie. Quatre mille familles se trouvent sans asile par suite de ce terrible sinistre.

Gorlice était une ville assez importante du cercle de Jaslo, sur la Kapa, près de la frontière russe. Elle possédait de nombreuses fabriques de toile et d'étoffes de laine. Son commerce était des plus florissants.

LA QUESTION DU PAIN.—On lit dans les *Guêpes* d'Alphonse Karr.

Parenthèse :

Il y a une trentaine d'années, on vit à Paris se renouveler un débat qui reparaissait de temps en temps,—la police voulait que le pain de quatre livres pesât quatre livres ;—les boulangers soutenaient que, à cause de la cuisson, il leur était impossible de donner un poids tout à fait fixe ;—on remarquait cependant que ce poids ne s'éloignait jamais du poids normal, sous lequel il était vendu, en surplus, mais s'en écartait en moins.

J'eus le bonheur de trancher cette difficulté,—qu'on ne vende plus un pain de tel ou tel poids, dis-je,—mais tel poids de pain ;—qu'on ne vende plus un pain de quatre livres, mais quatre livres de pain, —que l'on pèse chaque pain et qu'on ajoute, en coupant un morceau sur un autre pain, ce qui peut manquer au poids annoncé et vendu.

Ce fut un des trois ou quatre petits succès en ce genre que j'ai obtenus dans toute une carrière assez longue ;—l'autorité accepta cette solution, seulement on négligea de la compléter comme je le demandais.

Il fut dit que les boulangers pèseraient le pain à tout acheteur qui l'exigerait.

Il fallait,—il faudrait défendre aux boulangers, sous une peine sévère, de livrer un seul pain sans le peser,—même malgré l'acheteur.

On n'a pas pensé au crédit qui met l'ouvrier et le pauvre à la discrétion du marchand,—tellement que, même le jour où il paye comptant, l'ouvrier ne s'avisera pas de s'aliéner une bienveillance dont il peut avoir besoin plus tard, en montrant de la défiance à un homme qui peut lui dire un matin : Ta femme et tes enfants ne mangeront pas aujourd'hui.

—Le correspondant genevois du *Journal des Débats* raconte le singulier accident qui a failli arriver à M. Rochefort.

M. Rochefort est monté l'autre jour en voiture pour aller voir, à Pregny, la villa Rothschild. Au retour, le cocher, ne sachant point à quel terrible homme il avait affaire, a eu l'ingénieuse idée,—probablement pour allonger la course,—de le faire passer sur terre française. Vous savez que nous sommes à une lieue des frontières, et que Voltaire, en secouant sa perruque, prétendait poudrer tout le canton. On ajoute que le cocher, ayant reconnu à l'accent qu'il voiturait un Français de France, lui aurait dit en se retournant : "Maintenant, Monsieur, vous êtes chez vous." Vous voyez de Paris la mine que dut faire M. Rochefort.

—Un homme est, à l'heure actuelle, très sollicité par les rédacteurs de chroniques et de souvenirs.

C'est M. Claude, chef du service de sûreté à la préfecture de police.

On le presse de publier ses mémoires, à l'imitation de Gisquet, Canler, etc.

M. Claude avec son air bonhomme, a répondu à l'un de ses solliciteurs :

—Un soldat ne doit pas révéler le mot d'ordre, même quand il a été relevé de faction.

ADRESSE
au peuple de la Louisiane.

Quartier général du comité central démocrate et conservateur de l'Etat de la Louisiane.

Nouvelle-Orléans, 6 octobre 1874.

AU PEUPLE DE LA LOUISIANE.

Les conservateurs de la Louisiane réunis à Baton-Rouge, décidèrent unanimement—et cette unanimité a été remarquable—de prendre part à la campagne politique actuelle.

Ils ne croient pas un seul instant, qu'en le faisant ils reconnaissaient l'usurpation d'une manière quelconque, et même indirectement.

Les meneurs radicaux comprirent ce mouvement spontané des masses ; aussi ne tardèrent-ils pas à imaginer des moyens qui, avec les lois d'enregistrement et d'élection, leur permettraient d'annuler le résultat du vote. Il devint évident qu'un enregistrement et une élection honnêtes étaient hors de question.

Les conservateurs en acquirent la preuve quand ils demandèrent une représentation égale au bureau ; leur demande fut repoussée sans hésitation, mais le gouverneur *de facto* proposa, comme faveur, que cinq noms de chaque ward de la Nouvelle-Orléans et de chaque paroisse de l'Etat lui fussent soumis ; il s'engagea à nommer commis d'enregistrement celle de ces personnes qui lui conviendrait, ou qu'une autre, qui donnerait de bonnes garanties, serait choisie en dehors du nombre de citoyens indiqués. Cette promesse n'ayant aucune valeur, l'entrevue se termina sans que rien fût convenu.

Les conservateurs ne se laissant décourager ni par les obstacles ni par la fraude organisée contre lesquels ils avaient à lutter, se mirent en mesure de découvrir et de déjouer les manœuvres de leurs adversaires.

Dans l'intervalle, la colère du peuple n'avait fait qu'augmenter. Les percepteurs des taxes décrétées par un gouvernement usurpateur et équivalant à la confiscation, se montraient inexorables. Des juris de police, même dans des districts qui venaient d'être inondés, avaient criminellement porté l'impôt local à un chiffre qui mettait les propriétaires dans l'impossibilité de payer. La concussion et la corruption régnaient dans tout l'Etat. Une armée de métropolitains, organisée dans le but d'intimider les citoyens quand elle cessait d'être la police de la Nouvelle-Orléans, envahissait les campagnes de temps en temps, avec tous les engins de guerre, non pas pour exécuter les décrets de cours, mais les édits et des ordres du gouverneur.

Enfin, pour comble d'outrages, l'administration usurpatrice semblait constamment occupée à exciter les blancs et les nègres, les uns contre les autres, afin d'obtenir des avantages politiques aux dépens des deux races. Les hommes de couleur, qu'on avait habilement travaillés, étaient formés en sociétés ; on leur avait fourni et on continuait à leur fournir des armes ; ils étaient devenus hostiles aux blancs, dont, cependant, les sentiments et les intérêts les portaient à cultiver des relations amicales avec eux. Les conservateurs jugèrent alors qu'il était prudent d'organiser des ligues blanches qui pussent les protéger en cas de nécessité.

On ne saurait nier à un citoyen le droit d'acheter et de porter des armes ; et cependant le gouverneur *de facto* osa le nier, bien plus, il essaya audacieusement de désarmer les blancs.

Le 14 septembre 1874 fut la conséquence de cette tentative.

Les événements de ce jour mémorable ont convaincu les hommes de couleur qu'ils n'ont rien à craindre de la part de leurs concitoyens blancs ; ils ont prouvé au peuple des Etats-Unis que notre civilisation rend une guerre de races impossible. Le 14 septembre est une ère dans l'histoire de la reconstruction des Etats du Sud.

Le président a rétabli Kellogg, mais on ne répétera plus que la Louisiane s'est soumise à l'usurpation.

La dispersion de la brigade métropolitaine,—la démoralisation de la milice de couleur de la seule milice connue dans cet Etat et la chute du gouvernement d'Etat au premier choc venant d'un peuple outragé—ont enseigné à l'usurpateur qu'un mauvais gouvernement doit avoir des bornes. Aussi, à peine la proclamation présidentielle est-elle publiée, qu'il s'arrange de façon à commencer des conférences pour arranger les troubles.

Un comité de conférence choisi par lui se réunit à un comité analogue choisi par le gouverneur McEnery et le lieutenant-gouverneur Penn. Après plusieurs jours de travaux, la conférence est suspendue par le refus des républicains de procurer trois vacances parmi les cinq membres du bureau des retours d'élection pour l'exécution d'un arrangement d'après lequel deux des vacances seraient remplies par des conservateurs, et la troisième par un républicain acceptable à tous les partis.

Leur contre proposition était que deux vacances seraient accordées aux conservateurs, les républicains retenant les trois membres déjà sur le bureau, de façon à s'assurer le contrôle pratique du bureau.

L'attention du comité central d'Etat fut alors appelée sur ce sujet ; et, par une résolution adoptée par le dit comité, la conférence fut reprise en vue de faire l'arrangement qui a été conclu.

Les négociations ont été alors conduites réellement entre les comités centraux d'Etat représentant les deux partis politiques de l'Etat. C'est avec raison que cette responsabilité a été prise par les deux comités attendu que les négociations n'affectaient que des questions relatives à la conduite de la campagne politique.

La question de la légalité du gouvernement d'Etat reste intacte et non compromise et aucune question de principe n'a été discutée, abandonnée ou conclue.

Cet arrangement sur les détails n'entraîne pas un retrait de l'affaire de la Louisiane pendante devant le Congrès des Etats-Unis. Si le parti adverse ne s'y conforme pas entièrement, cela ne fera qu'accumuler les preuves de l'inutilité des efforts faits par notre peuple pour obtenir une expression loyale et légale de la volonté populaire. Nous avons toujours fait profession d'être et nous sommes des gens respectant la loi.

Notre réputation à l'intérieur et à l'étranger, nos intérêts matériels, notre dévouement à notre Etat, demandent de notre part la paix, l'ordre et un bon gouvernement.

Le langage employé dans le préambule de l'arrangement n'a pas voulu dire que nous acceptions l'imputation que nous sommes, en aucun sens, responsables des désordres dans cet Etat ; et nous protestons formellement contre une interprétation semblable. Nous nous engageons seulement à donner notre aide et notre influence pour maintenir l'ordre pourvu que l'arrangement soit exécuté avec une promesse bien entendue de la part de nos adversaires politiques qu'ils s'abstiendront à l'avenir de tous actes de nature à provoquer la violence.

Nous ne saurions trop recommander aux conservateurs de s'enregistrer et de voter. Unis, nous marchons contre un ennemi divisé et démoralisé. Avec les garanties obtenues avec les grands intérêts en jeu, avec la fermeté, la vigilance et la résolution dont a déjà fait preuve la population, chaque Louisianais doit exercer et faire respecter son privilège électoral pour donner raison à notre déclaration si souvent répétée que la majorité des votants de cet Etat est en faveur d'un gouvernement d'Etat honnête, pur et stable.

R. H. MARR,
Président.

ALBERT VOORHIES,
Vice-président.

W. J. BEHAN, E. G. DIN... } Secrétaires.

NEW ORLEANS SAVINGS INSTITUTION

156 rue du Canal.

DIRECTEURS :

Dr. W. Newton Mercer.

L. F. Generes, David Urquhart,
George Jonas, John G. Gaines,
Thomas A. Adams, Carl Kohn,
Thos. Allen Clarke, Christian Schneider,
Chas. J. Leeds, Samuel Jamison.

Intérêts sur les dépôts.

L. F. GENERES, Président.

CHAS KILSHAW, Trésorier.
Tmars—1an

DONATIEN AUGUSTIN,
Register in Bankruptcy.

Office Commercial building, next to U. S. ... Rooms.

[illegible]

LISTE DE CANDIDATURES
Des Démocrates-Conservateurs.

TRÉSORIER D'ETAT.
JOHN C. MONCURE, de Caddo.

POUR LE CONGRÈS :
PREMIER DISTRICT,
GÉN. R. L. GIBSON, d'Orléans.

SECOND DISTRICT,
E. JOHN ELLIS, d'Orléans.

TROISIÈME DISTRICT,
JOSEPH A. BREAUX, d'Ibéria.

QUATRIÈME DISTRICT,
W. M. LEVY, de Natchitoches.

CINQUIÈME DISTRICT,
W. B. SPENCER, de Concordia.

SIXIÈME DISTRICT,
JOS. M. MOORE, de St. Landry.

ADRESSE AU PEUPLE DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

Le comité de cinq, nommé par la convention démocratique de paroisse qui vient de s'ajourner, a publié l'adresse suivante :

Au peuple de la Paroisse d'Orléans.

La convention de paroisse du parti démocratique et conservateur a chargé les membres de ce comité de préparer une adresse, en leur recommandant instamment de protester contre le projet de l'exécutif de signer et de promulguer le bill amendant la charte de la ville de la Nouvelle-Orléans.

La convention était composée de délégués choisis par les votants conservateurs et représentant les différents wards. Ils avaient pour seule mission de désigner les candidats pour les différentes places publiques et ils n'ont pas cru qu'ils étaient autorisés en aucune façon à faire une déclaration de principes politiques ou à annoncer un programme quelconque.

Les procédures de la convention sont maintenant connues de tous et il n'est pas nécessaire de récapituler les faits dans cette adresse.

Il y a un grand nombre de places à être remplies aux élections prochaines et il y a beaucoup de candidats pour chaque place.

Heureusement que les candidats étaient des hommes honnêtes et droits, de sorte que la convention n'a eu qu'à choisir, entre les bons noms qui étaient présentés, celui qui, de l'avis de la majorité, convenait le mieux pour telle ou telle place, selon les circonstances, et celui qui serait le plus propre à obtenir l'approbation de la grande masse des électeurs conservateurs.

Il a été impossible à la convention de satisfaire tout le monde dans le choix des candidats, et elle croit que quelques-uns des candidats qui ont été battus sont tout aussi compétents, honnêtes et fidèles que leurs compétiteurs plus fortunés. En même temps, elle est certaine que la liste de candidats telle qu'elle est présentée, ne peut manquer dans son ensemble de mériter la confiance de tous les votants conservateurs de la paroisse, parce qu'elle est digne d'obtenir leurs suffrages.

Cette liste de candidats est composée de façon à rendre non seulement le succès certain, mais aussi à inspirer aux masses la confiance de voir chacun des candidats remplir fidèlement et consciencieusement son devoir.

Le bruit a couru que l'Exécutif a l'intention de signer et de promulguer un bill amendant la charte de la ville de la Nouvelle-Orléans. Ce bill n'a pas été, que nous sachions, rendu public ; et nous ne pouvons faire aucun exposé de ses dispositions. Mais on croit généralement que son effet serait d'abolir le gouvernement actuel de la ville ; de rendre vacants les emplois des titulaires actuels, et de soumettre l'administration municipale au contrôle de l'Exécutif par le moyen de fonctionnaires nommés par lui. Si ce bill prenait la forme d'une loi par l'approbation et la signature de l'Exécutif, la ville de la Nouvelle-Orléans serait privée de ses franchises et l'Exécutif serait investi d'un pouvoir destructif de nos droits et de nos intérêts, et offrant un danger imminent pour la paix publique.

Nous espérons que l'Exécutif n'a aucune intention de ce genre, mais, suivant les instructions de la Convention, nous protestons solennellement, au nom du peuple de la Nouvelle-Orléans, contre tout changement actuellement à notre charte de la ville, et plus particulièrement contre la signature et la promulgation du bill en question, ou de tout bill par lequel la ville de la Nouvelle-Orléans serait privée de ses franchises, et le gouvernement de la ville soumis aux créatures de l'Exécutif ou à des fonctionnaires autres que ceux choisis, ou qui doivent être choisis par l'élection libre du peuple. Sans avoir l'intention d'employer aucun terme de menace, nous déclarons que, dans notre opinion, tout changement extraordinaire, tout changement de ce genre aurait les conséquences les plus sérieuses, et mettrait gravement en péril la paix publique, que nous désirons très sincèrement voir préserver.

Et, maintenant, concitoyens votants conservateurs de la paroisse d'Orléans, de toute classe et de toute condition, vous qui désirez vous affranchir du mauvais gouvernement, de l'usurpation, des oppressions et des exactions qui ont presque mis en banqueroute le peuple, l'Etat et la ville, et qui nous ont conduits à la ruine et à la dégradation politiques, nous vous présentons notre liste de candidatures et nous vous demandons de la prendre loyalement et sincèrement en considération.

Nous savons que quelques-uns d'entre vous doivent, nécessairement être désappointés de l'échec des candidats qu'ils préféraient personnellement ; mais ayant soumis leurs prétentions à la décision de la convention, il ne reste plus à tous, comme bons citoyens, qui ne désirent que servir l'intérêt public, que de donner leur appui cordial aux candidatures. Mettons de côté nos préférences personnelles, nos vieux personnels, nos jalousies personnelles et unissons-nous comme un seul homme dans un but commun.

Que tout homme, qui en a le droit, s'enregistre, que tout homme qui est enregistré vote, et que tout votant conservateur, que quiconque est opposé à l'usurpation existante, donne son vote pour toute la liste conservatrice, et nous pourrons, avant peu, voir notre Etat et notre peuple affranchi et libre.

R. H. MARR,
Président.

T. Bailly Blanchard,
W. B. Schmidt,
Emile J. O'Brien,
Archibald Mitchell. } Membres du comité.

Adresse aux votants conservateurs de la Paroisse d'Orléans.

Salle du Comité Démocrate de Paroisse, Nouvelle Orléans, 25 sept. 1874.

Le Comité Démocrate de Paroisse croit nécessaire, en ce moment, d'appeler l'attention de leurs concitoyens conservateurs sur l'importance de conserver et de compléter leur organisation pour la prochaine campagne.

Il est du devoir de tout citoyen patriote de s'enregistrer, de voter et de voir à ce que son vote soit compté.

L'organisation et l'enthousiasme qui ont valu au peuple une victoire glorieuse le 14 du courant lui vaudra un enregistrement honnête, une élection honnête et un compte honnête. Nous ne demandons pas davantage pour le succès de notre cause en novembre.

Faites inscrire chaque votant conservateur. Faites comprendre à tout étranger qui a droit à la naturalisation l'importance d'agir immédiatement afin d'aider au salut de l'Etat.

Maintenez l'organisation de vos clubs ; essayez de sauver la Louisiane par l'élection d'hommes intègres et capables.

P. MALOCHEE, Président.
WILL STEVEN, Vice-Président.
E. L. BOWEN, secrétaire.
25sept

Bureaux de la Compagnie d'Assurance Delta.—Coin des rues Carondelet et Commune.—Nlle Orléans, 1er septembre 1874.—Conformément aux dispositions de la charte amendée et à une résolution du Conseil des Directeurs, à une assemblée spéciale tenue le 16 juin dernier, les souscripteurs au capital social de cette compagnie, sont par les présentes notifiés d'avoir à se présenter à ses bureaux dans le but d'effectuer les versements suivants :

Dix pour cent le 1er octobre 1874.
Dix pour cent le 1er novembre 1874.
Quinze pour cent le 1er décembre 1874.
Quinze pour cent le 31 décembre 1874.

Par ordre de la Direction.

L. W. BAQUIÉ,
Secrétaire.

1ersept—4m

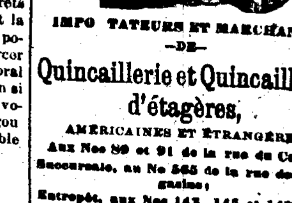

IMPORTATEURS ET MARCHANDS
—DE—

Quincaillerie et Quincaillerie d'étagères,

AMÉRICAINES ET ÉTRANGÈRES,

Aux Nos 89 et 91 de la rue du Camp, Succursale, au No 565 de la rue des Magasins ; Entrepôt, aux Nos 143, 145 et 147 de la rue des Magasins.

OUTILS de charpentiers et de tonneliers. MACHINES et outils de ferblantiers. ARTICLES CREUX, en fonte, en ferblanc et émaillé.

FOURNEAUX de cuisine et RECHAUDS. Toute espèce d'ARTICLES DE MÉNAGE.

FABRICANTS DE

ARTICLES en ferblanc brillant et vernis à laque.

FOURNEAUX doubles, élevés, de Warren pour coke ou charbon.

FOURNEAU Charter Oak de cuisine, connu depuis dix-huit ans comme le seul fourneau parfait.

Chaque fourneau Charter Oak est garanti. Demandez la liste des prix et les catalogues qu'il donnent une description des articles.

AVIS.

Les personnes autres, que les déposants, ayant des réclamations contre la FREEDMAN'S SAVINGS & TRUST Co. ou l'une quelconque de ses succursales, sont priées de les adresser avec preuves à l'appui au bureau des commissaires No ... avenue Pennsylvania, Washington, District de Columbia.

Pour les déposants, leurs livrets balancés par les officiers de la compagnie seront, sauf erreurs, preuves suffisantes pour établir la balance due à chacun. Il est dû de leur intérêt de présenter, le plus tôt possible, aux succursales de leur localité, leurs livrets pour être balancés.

JOHN A. J. CRESWELL,
ROBERT PURVIS,
R. H. T. LEIPOLD,
Commissaires.

Sept... au 5 jv. 75

SPECTACLES, BALS, &c.

Académie de Musique
DE BIDWELL.

Sept soirées et samedi à midi, A partir de LUNDI, 26 octobre 1874.

LES LINGARDS,

et leur fameuse troupe dramatique, joueront les drames suivants qui ont eu tant de succès à Paris, à Londres et à New-York.

LUNDI—Première représentation de LA TENTATION, or LED ASTRAY.
MARDI—Première représentation de Mons. ALPHONSE and LINGARD'S SKETCHES.
MERCREDI—DAVID GARRICK and LINGARD'S SKETCHES.
JEUDI—Première représentation de SPINX and LINGARD'S SKETCHES.
VENDREDI—Bénéfice d'ALICE DUNNING, LED ASTRAY.
SAMEDI A MIDI—Mons. ALPHONSE and LINGARD'S SKETCHES.
SAMEDI SOIR—Première représentation, DIANE.
DIMANCHE—THE NEW MAGDALEN and LINGARD'S SKETCHES.

On peut retenir les places.
25 oct—

UNE SÉRIE DE
REPRÉSENTATIONS A BÉNÉFICE,
DANS UN BUT DE CHARITÉ
Sera donné par Mr. D. BIDWELL, à son

ACADÉMIE DE MUSIQUE

— Pour le —
LADIES' CRESCENT CITY RELIEF ASSOCIATION.
— Au bénéfice des —
FAMILLES DES BRAVES TOMBÉS
— Dans la —
MÉMORABLE JOURNÉE DU 14 SEPTEMBRE

Il y aura une série de spectacles choisis. SIX SOIRÉES CONSÉCUTIVES ET DEUX MATINÉES, Commençant

Lundi soir, 2 Novembre 1874.

— Continuant —

Mardi 3, Mercredi 4, à midi et le soir. Jeudi 5, Vendredi 6, et Samedi 7, à midi et le soir.

On peut se procurer des billets chez W. A. Bell, 18 rue de l'Union, remplissant les fonctions de président des administrateurs du COMITÉ CENTRAL DE SECOURS DES DAMES.

Billets : Une Piastre ; bons pour toute représentation de la série.

Avis sera donné du moment où on pourra se procurer des sièges au contrôle, et aussi des programmes pour toute la série de représentations.

Le beau médaillon orné de diamant, fait et exposé chez E. A. Tyler, rue du Canal No 115, sera offert par Mr. D. Bidwell à la Dame qui aura vendu le plus grand nombre de billets pour la série.

4oct - au 8 nov

Théâtre du Globe,

Au coin des rues Baronne et Perdido.

J. KITTREDGE..........Locataire et directeur.

Troisième semaine de la saison, et du brillant engagement des artistes distingués les sœurs Worrell, Sophie et Irene, ces reines reconnues du Burlesque et W. H. Cahill (notre Harper) qui paraîtront ce soir :

LUNDI, 26 octobre 1874,

Et jusqu'à nouvel ordre, dans le burlesque original intitulé :

LES BRIGANDS,

dans laquelle toute la compagnie paraîtra également. Première apparition du patineur "Champion"

John E. Taylor, Baby Lindley, l'Enfant Etoile, Ernest Byne, Gerard Byne, Pendy, Gaylor, Mlle Adams, Mlle Nichols, Prof. Le Fort &c., présenteront un spectacle varié.
8oct—

Grand Bal de Pompiers

— DONNÉ PAR LE —
ST-BERNARD STEAM ENGINE FIRE COMPANY No 1.
A la Salle du Club Mississippi.
Près des Casernes des E. U.
SAMEDI soir, 24 octobre 1874.

COMITÉ D'ARRANGEMENTS.
A. DARCANTEL, Président.
E. A. Ducros, J. F. Laminais, François Carrazé, Charles Fitzenreiter.

COMMISSAIRES.
Z. INBAU, Président.
Geo Haas, John Taaffe, John Dolhonde, H. Story, Ed. Girard, P. Doerr, P. C. Darcantel, P. V. Ducros.

COMITÉ DE RÉCEPTION.
H. INBAU, Président.

Hon. L. A. Wiltz, Maj. J. Legar, M. Musson, Capt. J. Glynn, Jr., C. Mehle, Capt. John Au, W. Fagan, O. W. Nott, J. T. Aycock, Thos. O'Connor, A. Canderville, Phil. Lafon, D. B. Ireau, Jos. Donaldson, P. A. Leloup, Chas Getzinger, F. Candeau, E. O. Ducros, Phil. Buchanan, J. J. Mcginnis, Jno. Claverie.

Les demandes d'invitations pour dames doivent être envoyées à la salle du Club Mississippi, ou à la Chambre No 3 du "Gallier Court", à l'adresse du comité d'invitation.

Les chars feront le service la nuit. Le prix de vingt cinq cents après minuit.

Prix du billet..........$1 00

21oct 4t

"LA BIENVENUE A NOS AMIS."

Grand Bal paré et masqué, de Pompiers,

DONNÉ PAR LE
Vigilant Steam Fire Company No. 3,
A la salle Grunewald, le SAMEDI, 14 novembre 1874.

Comité d'arrangement.

George H. Tardy, L. Weisenbach, Frank Keehn.

Prix du billet..........$2 00

On peut obtenir des invitations pour dames en s'adressant au comité suivant :

R. Smith, No 251 de la rue Rocheblave ; T. Rebeau, coin Dumaine et Tonti ; A. Fauth, No 157 de la rue St Philippe ; M. Kupp, coin St-Jean et Sauvage ; W. Thiem, rue St-Antoine, entre Solidelle et Joséphine ; L. Lafontaine, rue de l'Union, entre Craps et Grands Hommes.

On recevra jusqu'au 3 novembre, des propositions cachetées pour la buvette, le vestiaire et le restaurant. S'adresser à Geo. H. Tardy, No ... du chemin du Bayou ; Louis Keisenbach, No 32 del'Exchange Place ; Frank Keehn, coin chemin du Bayou et Galvez.

18 oct—1s

CRESCENT CITY RELIEF ASSOCIATION.

Mme R. A. WILKINSON, Présidente,
Mme F. N. OGDEN, Secrétaire,
Mme E. SHROPSHIRE, Trésorière.

COMITÉ EXÉCUTIF.
DAMES.

Mme Arch. Mitchell,	Mme Thad. Waterman
Mme Clara Charles	Mme C. Toby,
Mme Mary Stamps,	Mme E. John Ellis

MESSIEURS.

H. E. Shropshire,	Thad. Waterman,
Dr John G. Angell,	Wm. A. Bell,
	Wm. Fagan.

COMITÉ DE FINANCE.
DAMES.

Mme J. K. Gutheim,	Mme Wash. Marks,
Mme N. Buckner,	Mme S. Choppin,
Mme H. S. Armstrong,	Mme Rich. Flower,
	Mme R. H. Marr.

MESSIEURS.

Wm. S. Pike,	J. C. Morris,
M. Musson,	Harmon Doane,
	C. W. Allen.

DAMES.

Mme Columbus H. Allen	Mme Jas Augustin,
Mme H. S. Armstrong,	Mme Abraham,
Mme Newton Buckner,	Mme James Buckner,
Mme Wm J. Behan,	Mme Jesse K. Bell,
Mme E. A. Burke,	Mme James Bowling,
Mme James Brooks,	Mme Neville Bienvenu
Mme J. D. Bruns,	Mme E. B. Briggs,
Mme J. A. Blaffer,	Mme Augustus Block,
Mme S. H. Boyd,	Mme A. Foster Axson,
Mme D. Warn Brickell	Mme Wm. Black,
Mme W. A. Bell,	Mme Jas. T. Aycock,
Mme N. Commandeur,	Mme Samuel Choppin,
Mme C. A. Conrad,	Mme E. P. Coutreaux,
Mme H. D. Coleman,	Mme W. H. Chaffe,
Mme S. Duval,	Mme J. B. Cotton,
Mme Joseph Denegre,	Mme M. Dietrich,
Mme R. Flower,	Mme E. John Ellis,
Mme Gid. Folger,	Mme Wm. Fagan,
Mme Jos N. Folwell,	Mme W. E. Clarke,
Mme W. H. Foster,	Mme Am. Fortier,
Mme Given,	Mme John Glynn, Jr,
Mme L. H. Gardner,	Mme James K. Gutheim
Mme Leeds Greenlief,	Mme Chas. Gallagher,
Mme Fred Holyland,	Mme Wm. E. Huger,
Mme Chas. Harrod,	Mme Hoffmann,
Mme E. J. Hart,	Mme A. H. Isaacson,
Mme Dave C. Johnston,	Mme Jos. Jonas,
Mme John Krentzhich,	Mme E. Kirpatrick,
Mme D. M. Kilpatrick,	Mme D. C. Labatt,
Mme T. P. Leathers,	Mme Jos McElroy,
Mme Chas. Macready,	Mme Frank McGloin,
Mme Wash Marks,	Mme Arch'l Mitchell,
Mme Jos Mitchell,	Mme Victor Mayer,
Mme Eugenie May,	Mme John Meyers,
Mme I. N. Marks,	Mme John Matthews,
Mme Perry Nugent,	Mme F. O. Minor,
Mme B. Oylatt,	Mme R. Pritchard,
Mme H. N. Ogden,	Mme Palfrey,
Mme R. B. Pleasants,	Mme Frank Preston,
Mme W. S. Pike,	Mme D. B. Penn,
Mme John N. Payne,	Mme W. C. Raymond,
Mme Théodore Shute,	Mme E. W. Stauffer,
Mme Warren Stone,	Mme T. Lee Shute,
Mme Fred. Southmayd,	Mme J. M. Seixas,
Mme Schreiber,	Mme Thomas Simms,
Mme Mary Stamps,	Mme W. B. Schmidt,
Mme A. B. Segar,	Mme J. J. Tarleton,
Mme C. Toby,	Mme E. A. Tyler,
Mme C. Tyler,	Mme W. Tudor,
Mme Ulhoorn,	Mme Albert Voorhies,
Mme O. F. Valette,	Mme Eug. Waggaman,
Mme Thad. Waterman,	Mme J. B. Woods,
Mme Alex Walker,	Mme C. E. Whitney,
Mme I. W. Patton,	Mme R. H. Marr,
Mme J. Cooper,	Mme J. J. Mellon,
Mme John Lallande,	Mme Edw. Booth,

Cette Association a été organisée par les dames de la Nouvelle-Orléans dans le but de lever des fonds pour assister les familles de ceux qui sont tombés pour la défense des droits du peuple le 14 septembre.

Il y aura des rafraîchissements dans la salle pendant le concert.
29 sept—

Restaurant Cosmopolitain,

12 et 15....RUE ROYALE....1

Entre les rues Canal et Douane.

LOUIS CHAPLAIN, Propriétaire.

On y trouvera tout ce que la saison fournit de plus délicat et toute espèce de Vins de choix ; tout ce qu'il faut pour les Soirées, les Mariages, etc.

Il y a des Salons particuliers au premier ; des Chambres élégamment meublées, à louer à la semaine ou au mois.

Le Restaurant est ouvert jusqu'à minuit.

Banque d'Epargne des Citoyens,

GRUNEWALD HALL,

No. 22 rue Baronne.

J. L. GUBERNATOR, Président.
M. BENNER, caissier.

Les dépôts faits par les femmes mariées et par les enfants ne peuvent être retirés que par eux-mêmes ou d'après leurs ordres. [illegible]

Tous les dépôts sont payables sur demande.

GUIDE DU COMMERCE.

BANQUES.

Workingmen's Bank, Banque des Travailleurs et Caisse d'Epargne, V. Mansean président, ... Canal.
N. O. Savings Institution, 156 Canal.
Freedman's Savings & Trust Co., 182 Canal.
La Savings Bank & Safe Deposit Co., ... Camp.

COMPAGNIES D'ASSURANCES.
(CONTRE L'INCENDIE.)

N. O. Mutual Ins. Co., coin Camp et Canal.
Merchants' Mutual Ins. Co., 100 Canal.
Mechanics' & Traders' Ins. Co., 14 Carondelet.
Crescent Mut. Ins. Co., coin Camp & Cd. Place.
Home Mutual Ins. Co. 74 Camp.
Hope Insurance Co., 119 rue Commune.
Union Insurance Co., 3 1/2 rue Carondelet.

(SUR LA VIE.)

La. Eq. Life Ins. Co., coin Canal & Gravier.
Eq. Life Assur Society, of N.-York, 58 Camp.
Ætna Life Ins. Co., of Hd., Con. 9 Carondelet.

JOUETS, ARTICLES DE FANTAISIE.

Gueble & Nippert, 111 Canal, Nlle-Orléans.
Gueble & Nippert, 46 rue du Faubourg Poissonnière, Paris.
T. Herena, coin Toulouse et Royale.

MERCERIE ET FANTAISIE.

J. H. Martinstein, 122 Royale.

MARCHANDISES SÈCHES.

Thos. Dannier & Sons, 283 Canal.
J. Turcotte, coin Canal et Baronne.

ÉTOFFES POUR DEUIL.

A. Labry, 31, Bourbon.

CHAPELLERIE.

H. E. Lee Hat Store, coin Royale et St. Louis.

QUINCAILLERIE ET INSTRUMENTS ARATOIRES.

A. Baldwin & Co., 74 Canal et 95 Commune.

MACHINES A COUDRE.

Grover & Baker S. M. Co., 107 Canal.
Wheeler & Wilson, (Peck Bros.) 149 Canal.

CHEMISES ET ARTICLES DE TOILETTE POUR MESSIEURS.

S. N. Moody, coin Royale et Canal.

VÊTEMENTS CONFECTIONNÉS.

L. Godchaux, 81 et 83 Canal, 213, 215, 217 V. Levée.
C. Lazard, 103 Vieille-Levée.

MEUBLES DE LUXE ET ORDINAIRES.

F. Mallard, coin Bienville et Royale.

BRODERIES, LINGERIE, DESSINS.

Mme Montardier, 19, Bourbon.
Mme Rapho, (autrefois Maître,) 38, Bourbon.
C. N. Deleona, coin Bienville et Bourbon.

ARTICLES DE COIFFURE ET DE FANTAISIE.

Charles Trouilly, coin Bienville et Chartres.

OPTICIENS.

C. Duhamel, 111, Canal.

PENSION.

E. Maistre, 11 Toulouse, $4 par semaine.

FABRIQUES DE CANDI, CONFISERIES, ETC.

Norman & Reiss, 121 & 123, Vieille-Levée.
L. Médal, 92, Vieille Levée.

BOULANGERIE.

J. M. Lafferranderie, 275 Tremé.

CIGARES, TABACS, ETC.

Ed. L. Zell, coin Carondelet et Canal.
F. A. Gonzales, coin Camp et Commune.

ORGUES, PIANOS, MUSIQUE.

Louis Grünewald, 18, 20 et 22, Baronne.
M. Elie, 151 et 153, Canal.
F. Charpaux's, Royale.

PLOMBEURS.

C. L. Chapotel, coin Bourbon et Bienville.

FUSILS, ARTICLES DE CHASSE.

F. Charleville, 66, St Charles.
J. Saget, 19, Chartres.

COUTELLERIE, BANDAGES, REPASSAGE.

L. Lamothe, fabricant, 94 Royale.

TABLES DE BILLARD.

Miller Bros, coin Commune et St-Charles.
St. Charles Billiards Saloon, sous l'Hôtel St-Ch.
Crescent Billiard Hall, coin Canal et St-Charles.

COSTUMES, DOMINOS & MASQUES.

V. Alabau, 91 Conti.

ACCORD ET RÉPARATION DE PIANOS.

J. Piffaut, 98 Espagne, 3me District.

BUREAUX DU

Factors' and Traders' Insurance Company,

Au No. 37 de la rue Carondelet.

Nouvelle-Orléans, 1er octobre 1874.

(Extrait du huitième état annuel.)

Primes de l'année fiscale expirée le 30 avril 1874	$706 875 12
Pertes payées dans l'année	425,751 36
Réserve pour risques non expirés le 30 avril 1874	109,875 00
Intérêt et épargnes reçus	11,134 36
Montant net des bénéfices—prime de l'année fiscale	166,656 36
Bénéfices net brut après paiement de $100,000 d'intérêt	167,764 78

Dividendes comptant payés dans l'année :

Intérêt.......... 16 pour cent.
Primes.......... 30 pour cent.

Actif :

30 avril 1874.......... $1,549,756 30

Risques contre les dangers du feu, des fleuves et des mers—aux taux courants de prime.

Le 25 mai 1874, à une réunion spéciale des directeurs, il a été

Résolu de payer, sur demande, un SECOND INTÉRÊT SEMI ANNUEL DE CINQ POUR CENT, jusqu'au 30 avril 1874 ce qui fait dix pour cent sur le CAPITAL de la Compagnie ($400,000), et un dividende comptant de TRENTE pour cent aux actionnaires sur le montant ($412,156 12) net de leurs primes participantes.

HARMON DOANE, Président.
MOSES GREENWOOD, Vice-Président.
ED. A. PALFREY, Secrétaire.

Directeurs :

Moses Greenwood,	John I. Adams,
W. A. Johnson,	Isaac Scherck
John I. Noble,	R. M. Walmsley,
John Chaffe,	Wm. Morrison,
Richard Milliken,	Joseph W. Carroll,
Sam'l E. Moore,	A. Brittin,
J. I. Warren,	A. H. May,
R. T. Buckner,	S. H Snowden,
Samuel Friedlander,	T. Lytt. Lyon,
H. Prellsen,	W. C. Raymond,
W. S. Pike,	James S. Prestidge,
A. A. Yates,	Samuel H. Boyd,
	Joseph McElroy.

1eroct—1m

The Freedmen's Savings & Trust Co.

CAISSE D'ÉPARGNES.

Charte accordée par les Etats-Unis en 1865.

SUCCURSALE DE LA NELLE-ORLÉANS,

No 182, Rue du Canal,

ENCOIGNURE DRYADES.

HEURES DE BANQUE :

De 9 heures A. M. à 3 heures P. M.

Ouverte les samedis soirs, pour recevoir des dépôts, de 6 à 8 heures.

Un intérêt est alloué sur les dépôts.

C. D. STURDEVANT, Caissier.
HENRY BACAS, Assist.-Caissier.

On peut se procurer des copies de la Charte à la banque.

ESTD 1868.

DOOLEY'S
YEAST POWDER
THE STANDARD BAKING POWDER
THE BEST AND CHEAPEST PREPARATION EVER OFFERED FOR MAKING BREAD.—

La Poudre Levain de Dooley
Est parfaitement Pure et Saine.

La Poudre Levain de Dooley
Est dans des Boîtes qui ont le Poids Plein.

La Poudre Levain de Dooley
Fait de Jolis Biscuits et Rolls.

La Poudre Levain de Dooley
Fait de Délicieux Muffins, Pains de Maïs, &c.

La Poudre Levain de Dooley
Fait toute espèce de Dumplings, Pâtés et Gâteaux jolis, légers et sains.

La Poudre Levain de Dooley
Est la Meilleure parce qu'elle est parfaitement pure.

La Poudre Levain de Dooley
Est la plus Economique parce qu'elle a le poids plein.

La Poudre Levain de Dooley
Est garantie et satisfera l'acheteur.

Demandez
La Poudre Levain de Dooley
et n'en prenez pas d'autre.

La Poudre Levain de Dooley
Est dans des Boîtes en ferblanc de différentes grandeurs, à l'usage des familles, des pensions, des hôtels, des restaurants, des bateaux, des navires au long cours.

Le Marché est inondé de Poudre Levain de Qualité inférieure et dont le poids est faible ou inexact. LA POUDRE LEVAIN DE DOOLEY est garantie et sous le rapport de la force et sous celui du poids.

A vendre, en gros et en détail, dans tous les Etats-Unis, par les grocers et les marchands de provisions de famille.

DOOLEY'S BROTHERS
[illegible]
69 NEW STREET, N.-Y.

BARNETT & CAMMACK,
COURTIERS,
18........RUE CARONDELET........18

Achètent et vendent :

BONDS, ACTIONS, GAGES, Valeurs de Ville et d'Etat.

Argent prêté sur garantie.

Taxes et Licences réglées promptement à un escompte libéral.

Négociations d'hypothèques.
3 juil—1an

LOTERIES

PLAN D'ÉTÉ

Seulement 10,000 Numéros.

LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE, A NUMÉRO SIMPLE.

Trois Gros Lots de $10,000 chacun.

COMPAGNIE DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.
(Incorporée le 17 août 1868.)

CLASSE F.

Devant être tirée en public, à la Nouvelle-Orléans, le SAMEDI, 14 Nov. 1874.

PLAN.

10,000 Billets..........Billets seulement $10

[illegible]

LOTS D'APPROXIMATION

[illegible]

260 lots s'élevant à..........$60,000

EXPLICATION DES LOTS APPROXIMATIFS

[illegible]

Billets entiers, $10 ; Demi-Billets, $5 ; Quarts de Billets, $2 50, Huitièmes, de billets $1 25.

LOTS PAYABLES EN PLEIN ET SANS DÉDUCTION.

Les demandes doivent être adressées à la LOUISIANA STATE LOTTERY COMPANY Look-box 692, P. O.

Nouvelle-Orléans.

Envoyez des mandats de poste ou lettres enregistrées vos lettres.
.v—73—1an

UNE AUTRE CHANCE !

Cinquième et dernier concert

TOMBOLA

Pour venir en aide à la BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE DU KENTUCKY.

Renvoyée au 30 novembre 1874.

TIRAGE CERTAIN CE JOUR-LA.

LISTE DES LOTS.

Un gros lot, au comptant de	$250,000
Un gros lot, au comptant de	100,000
Un gros lot, au comptant de	75,000
Un gros lot, au comptant de	50,000
Un gros lot, au comptant de	25,000

[illegible]

Grand total, 20 000 lots tous payables comptant.......... 2,500,000

PRIX DES BILLETS.

[illegible]

Pour billets et renseignements, s'adresser à

Tho. E. Bramlette,
Agent et directeur,
Edifice de la Bibliothèque publique, Louisville, Ky.

Au Public.

GRAND CONCERT TOMBOLA DU TEXAS

Ajournement au 22 Octobre 1874.

L'Hon. Jas T. D. Wilson, maire de Houston, et le Conseil de Ville approuvent l'entreprise dans les termes suivants :

Houston, Texas, 20 avril 1874.

Nous, soussignés, considérons la distribution de propriétés foncières que M. F. W. Fexter, propose de faire le 22 Octobre prochain, dans cette ville, comme étant d'une nature à amener les améliorations et comme un moyen... [illegible]

(Signé :) Le maire, l'Hon. JAS. T. D. WILSON, et les membres du Conseil de Ville.

Gros lot, $50,000 en or ; des résidences à Houston ... [illegible] ... $146,000. Il y a 72,000 billets de $5. Le ... LES LOTS SERONT PAYÉS EN PLEIN, que tous les billets soient ou ne soient pas vendus. Pas de connexion avec aucune autre entreprise semblable.

S'adresser à F. W. HOUSE, Trésorier.
J. R. FOSTER, Directeur, Houston, Texas.

UNE BOITE

Donne une guérison parfaite de

LA FIEVRE EN FRISSON.

Un préservatif infaillible de la

FIÈVRE EN FRISSON.

PAS DE QUININE ! PAS DE MERCURE ! PAS D'ARSENIC !

Les PILULES du Dr. BELLAMY

C'est un NOUVEAU TRAITEMENT DE LA FIÈVRE EN FRISSON. Le remède chasse la maladie du système.

1. Il ne faut pas prendre les autres médicaments au moment de l'accès, mais les Pilules "Bellamy" se prennent tout aussi bien pendant qu'après l'accès. Prises une fois par semaine pendant la saison des fièvres en frisson, elles PRÉVIENNENT UNE ATTAQUE—ce qui est absolument sans danger à une résidence dans les districts les plus infectés.

2. La pilule "Bellamy" agit également au remède souverain dans tous les cas de FIÈVRE INTERMITTENTE, de FIÈVRE RÉMITTENTE et de FIÈVRE TYPHOIDE ; dans tous les cas de MIGRAINE, D'INDIGESTION et de MALADIES DE FOIE.

3. Après que tous les remèdes auront été employés en vain, après que vous aurez perdu tout espoir, tentez un dernier effort : procurez-vous une boîte des Pilules Bellamy. Le propriétaire vous garantit une guérison parfaite.

Voici, à l'appui de cette assertion, la lettre suivante, dans laquelle il est question de la guérison extraordinaire du professeur Lawrence, principal des Institute d'Elocution de New York et de Philadelphie. Le professeur s'y exprime ainsi :

"Il y a dix ans, pendant un séjour au New Jersey, j'eus une violente fièvre de frisson. Le frisson me prenait régulièrement à dix heures ; il durait près de deux heures et était suivi d'une fièvre brûlante qui durait plus de dix heures ; aucun remède ne pouvait la couper. [illegible]

"P. LAWRENCE,
AU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DE NEW-YORK
"5 East 14th Street."

Enfin, le propriétaire déclare qu'il garantit de guérir tous les cas de fièvre en frisson. Il n'exige aucun paiement ; le malade paiera en ne faisant pas. On ne lui demande qu'un certificat de guérison.

Prix, Une Piastre la boîte.

On les trouve chez tous les Pharmaciens des Etats et des Territoires.

Le propriétaire les expédie par la poste en recevant le montant.

PHILIP LAWRENCE,
PROPRIÉTAIRE,
32 Dey Street, New-York.

16 juil—1 an—t. l. l.

GEO. MERZ,
BRASSERIE DU VIEUX CANAL,

Angle Toulouse et Villeré, Nlle-Orléans.

Par suite de la demande toujours croissante de sa BIERE et de son ALE, j'ai placé, pour les besoins de la ville, des boîtes d'ordres ... [illegible]

Nec Plus Ultra
—de—

J. BALLESTER,

au coin des rues Bienville et Chartres, en gros, (LE MEILLEUR STOCK DE CIGARES.) Rien n'est plus beau.

Prompte exécution des ordres.

MORRISON & WOODWARD

Sellers, Agents et Négociants-Commissionnaires.

SEULS agents pour la vente des ... [illegible]

VENTES JUDICIAIRES.

Charlotte Anderson, épouse etc., vs. Edouard Léon Levasseur.

SIXIÈME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No... En vertu d'un ordre de vente en date du 18 octobre 1874, à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à vendre le MARDI, 3 novembre 1874, à la Bourse des Négociants, à 12 heures du midi, ... [illegible]

Balance dans l'affaire et décédé.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

W. P. HARPER,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Blache Otero vs. Jacques Lespérance.

CINQUIÈME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 5,278.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, trente et un (31) octobre 1874, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété ci-dessous décrite, savoir :

UN terrain situé au faubourg Franklin dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Marigny, Mandeville, Girod et St Jean Baptiste, désigné par le numéro Deux suivant plan dressé par N. Millioux, daté du 2 septembre 1826 ... [illegible]

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, privilèges, &c.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

W. P. HARPER,
11 oct—25. Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Thomas Miles vs. Christian Boye.

CINQUIÈME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 4,...—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, neuf de novembre 1874, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété ci-dessous décrite, savoir :

Un terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Royale, Bienville, de Chartres et de la Douane, mesurant trente pieds de face à la rue Royale ... [illegible]

W. P. HARPER,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Thomas Miles vs. Joseph A. Brown.

SIXIÈME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No. 5,857.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, neuf de Novembre 1874, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété ci-dessous décrite, savoir :

SIX terrains situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Peters (autrefois de la Nouvelle Levée) Clay, de la Douane et Bienville, désignés par les numéros Sept, Huit, Neuf, Dix, Onze et Douze, suivant plan dressé par ... [illegible]

W. P. HARPER,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Vins, Liqueurs, Provisions, &c.

BALSAMIQUE des PYRÉNÉES

LIQUEUR HYGIÉNIQUE
(approuvée des médecins)

LAURENT LACASSAGNE,
(AGENT.)

A vendre chez :

QUEYROUZE & BOIS, coin des rues Bienville et Vieille Levée.
CAZAUX & VERGNOLE, No 73 rue de la Vieille Levée, et
VINCENT BATTOLARA, No 15 rue Dumaine.

LÉON QUEYROUZE. OSCAR BOIS.

QUEYROUZE & BOIS,

MARCHANDS EN GROS DE
GROCERIES, VINS, LIQUEURS
ET
Toutes sortes de Produits de l'Ouest.
Aux Magasins Bleus,
Coin Vieille-Levée et Bienville,
Nlle-Orléans.

CAZAUX & VERGNOLE

NÉGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES
en Vins, Cognacs et Cordiaux,
73........VIEILLE-LEVÉE........73
NOUVELLE-ORLÉANS.

BITTER DES ARABES

Hygiénique Perfectionné.

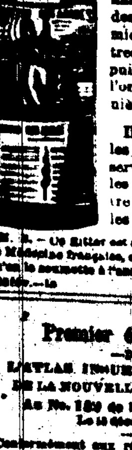

Ce produit, aussi agréable que bienfaisant, extrait de plantes éminemment toniques et vivifiantes, distillées avec des eaux-de-vie de premier choix, est sans contredit l'agent le plus puissant pour réparer l'organisme de la manière la plus immédiate

Il est, en outre, dans les pays chauds, un préservatif efficace contre les épidémies, fait renaître l'appétit et dégage les voies digestives.

N. B.—Ce Bitter est approuvé par l'Académie de Médecine française, et le propriétaire demande qu'on le soumette à l'analyse dans tous les pays.

Premier état annuel

—de—

L'ATLAS INSURANCE COMPANY DE LA NOUVELLE-ORLÉANS, LNE.

Au No. 120 de la rue du Canal.

Le 15 décembre 1873.

Conformément aux réquisitions de sa charte, la compagnie publie l'état suivant :

[illegible]

L'état qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.

WM. H. STEVENSON, Président.
DOUGLAS WEST, Secrétaire P. P.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce ... 1874.

BANQUE DU PEUPLE.

Nouvelle-Orléans, 6 janvier 1873.

Le CONSEIL des Directeurs et les officiers de cette Banque comprennent les personnes suivantes :

A. SOCOLA	JOS. DAVID,
F. JAUFFROID,	B. W. DUNBAR,
H. MERWIN,	J. J. REISS,
H. A. LLAMBIAS,	J. K. GOURDAIN,

R. M. DAVIS, Président.
HUGH MARSHY, Caissier.

VENTES A L'ENCAN.

PAR S. GUINAULT.

VENTE POSITIVE ET SANS AUCUNE RÉSERVE.

PAR S. GUINAULT, encanteur—Bureau, ... JEUDI, 29 octobre, il sera vendu à ... heures du matin, à l'encadrement des rues Laurel et Lovée, à l'écurie de madame Vve. Michel Florence.

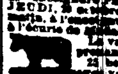

La vacherie de Bernard Ader comprenant

22 belles vaches laitières, plusieurs d'entre elles avec veaux et la balance sur le point de velér.

1 cheval et 1 mule.
1 charrette à lait et 1 de à grue.
Environ 50 têtes de volailles.
Les bidons, baquets, harnais et tous les autres objets de la vacherie.

La clientèle sera donnée au plus fort acheteur.

Conditions—Au dessous de $200 comptant, de $200 à $800, six mois et au dessus de $800 un an de crédit en billets endossés, sur place à la satisfaction du vendeur.

PAR E. ROGER & CO.

500 caisses Bottes, Souliers et Brodequins.
400 douzaines Souliers de Philadelphie.

PAR E. ROGER & CO—Hy. Samory, Encanteur—MARDI, le 27 courant, à 10 heures du matin, il sera vendu à leurs salles d'encan, Nos. 45 et 47 rue Decatur (anciennement Vieille Levée)—

500 caisses Bottes, Souliers et Brodequins.

Comprenant un très bel assortiment de marchandises convenables pour le commerce de la ville et de la campagne.

400 douzaines Souliers fins de Philadelphie, pour le détail de la ville.

—Aussi—

Un lot assorti de Souliers pour dames, qui sera vendu sans réserve.

Conditions à la vente.
25 oct.

PAR G. DE FERIET & CO.

CONTINUATION QUOTIDIENNE DE LA VENTE.

Stock de M. Malochée,

Faïence et toute espèce d'articles de ménage, au No. 65 de la rue du Canal.

G. DE FERIET & CO., encanteurs, continueront à vendre, tous les jours, à 10 heures, le reste du stock de M. P. Malochée, au No. 65 de la rue du Canal. La vente est sans réserve pour au comptant.

Compagnie d'Assurance

TEUTONIA,

DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

Bureau, No. 111 de la rue Gravier,

Assure, aux taux les plus bas, contre les risques d'incendie, de mer et de rivière.

Actif..........$700,454 60

A. KIMBERADER, Président.
CH. ENGSTFELD, Vice-Président,
GEORGE STROMEYER, Secrétaire.

DIRECTEURS :

Henry Abraham,	A. Elmer Bade,
C. A. Baumgarden,	F. P. Del Bondio
Chr. Bensel,	M. Frank,
H. R. Gogreve,	Hy. Haller,
Sigmund Stein,	H. Keller,
Louis Lenkaut,	Theo. Lilienthal,
C. H. Miller,	J. Bickert,
Frank Roder,	Louis Schneider,
W. B. Schmidt,	A. Seig,
Isaac Scherck,	Louis Schwartz,
J. L. Schwartz,	J. H. Wilderman
X. Weissenbach,	J. Mosler.

Consulat de France.

AVIS MENSUEL—SEPTEMBRE 1874.

Sont invitées à se présenter à ce Consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis ou connaissances sont priés d'en donner avis au Consulat :

A

André Joseph
Bruladrie Paul
Butsson Louis
Bionta Joseph
Bastien Joseph
Bossy Charles

C

Carles G

D

De Courmont, Mme Vve
De Shepherd
De Massot de Lafond,
Demestre Rene
Dunand K. H.
Droux, Mme Vve née Sanchez.

E

Eymann Bastien

F

Florentville H

G

Godin J A D
Guyot Théodore

H

Hébin Jn. dit Jemy

L

Lafitte, Dahlbo & Co
Laval Jean Baptiste
Lest Pierre Augustin

M

Marmu Calixte
Martin E
Masse Jean
Moses, Mme Vve Renard et son fils.

P

Plagne Jean
Poirier, (Mme) née Cardinal

R

Birat Joseph
Rodan Léon
Richard François
Rondeau Louis Antoine

S

Lombien (les époux)

T

Taylor (les époux)
Truqué Louis Antoine

V

Vidal Charles

W

Wagnant Célestin

Sont également invités à se présenter à ce Consulat tous Français appelés à satisfaire à la loi du Recrutement militaire, soit en raison de leur âge (20 ans) soit comme ayant été omis sur les tirages précédents.

La Chancellerie du Consulat de France à la Nouvelle-Orléans, rue St-Louis, No 11, entre celles de Chartres et Vieille-Levée, est ouverte tous les jours (les dimanches exceptés) de 11 heures du matin à 3 heures de l'après-midi.

Compagnie d'Assurance de l'Union
DE LA NLLE-ORLÉANS.

SIX-SEPTIÈME ÉTAT ANNUEL.

De la Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nlle-Orléans, publié conformément à la loi et à sa charte.

CAPITAL..........$300,000.

[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

A. CHIAPELLA, Président.
J. M. CRAWFORD, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans.

Signé, sous serment, pardevant moi ce ... jour de mois de ... 1874.

JAS. FAHEY, Notaire Public.

— DIRECTEURS —

L. F. GÉNÉRÈS,	J. J. FERNANDEZ,
W. B. SCHMIDT,	ED. BURTHE,
J. BAYLE,	A. CHIAPELLA,
A. BONNECAZE,	V. MAIGNAN,
	SALOY.

Mechanics' and Traders' INSURANCE COMPANY,

Au No 14 de la rue Carondelet.

QUATRIÈME ÉTAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant :

[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

LLOYD R. COLEMAN, Président.
JAMES A. WHITE, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nlle-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi, soussigné, notaire public, le 29 septembre 1873.

CHAS. A. AUDRY, Notaire Public.

Les Directeurs ont déclaré :

Intérêt sur le capital payé..........10 pour cent.
Dividende sur le ...
Dividende sur primes remboursées..15

Le tout sera porté au crédit des billets d'actions (stock notes) et il sera émis des certificats pour les dits dividendes à dater du lundi, 10 octobre immédiate.

DIRECTEURS.

C. W. Allen,	C. A. Green
A. J. Aiken,	I. L. Mass,
J. A. Braselman,	Col. T. H. Hunt,
W. T. Bishoon,	J. D. Hill,
L. Bloom,	Jas S. Langhlar,
Sam. Boyd,	Robert L. Moore,
G. H. C. Brown,	John Myers,
John D. Cobb,	E. J. Mullen,
Geo. W. Church,	Edward Nalle,
J. R. Campbell,	G. W. Sentell,
Lloyd R. Coleman,	W. B. Thompson,
Louis J. Dates,	Frederick Wing,
J. A. Dunston,	G. W. Wood,
Fred. Ernst,	Louis A. Wilts,
Benjamin Ganon,	T. S. Waterman.

VENTES A L'ENCAN.

HOFFMANN, MARKS & CO.

Bottes, Souliers et Brodequins, également un bel assortiment d'habillements.

PAR HOFFMAN, MARKS & CO. – Alex. Levy, encanteur—Salles d'encan, No. 26 de la rue de Chartres—MARDI, 27 du courant à 10 heures et demie du matin, il sera vendu—

350 caisses Bottes, Souliers et Brodequins d'hommes, de femmes, de demoiselles et d'enfants.

—Egalement—

350 lots habillements fins pour hommes, jeunes gens et enfants.

Conditions à la vente.
25 oct.—

PAR NASH & HODGSON.

Fabrique de tabac à vendre.

Machines, chaudières, presses à couper, couteaux, machines à empaqueter, élévateur, bondes, terrine à dessécher, &c., au complet et en bon état. Vente sans réserve à l'encan.

PAR NASH & HODGSON,—W. I. Hodgson, encanteur—Bureau, No 4 de la rue Carondelet—MERCREDI, 28 octobre 1874, à midi, sur les lieux, au No 207 de la rue Front, entre les rues Erato et Thalia, il sera vendu—

La susdite fabrique de tabac complète et en bon état. Elle sera vendue en bloc ou en détail au gré des acheteurs.

On peut venir les examiner pendant les deux jours qui précéderont la vente.

Conditions—Comptant en billets du trésor des Etats-Unis.
27 oct—

Grande vente par catalogue

—DE—

GROCERIES DE FANTAISIE ET DE FONDS, VINS, LIQUEURS, WHISKIES, EAUX-DE-VIE,

ALES, PORTERS, SCHNAPPS, CORDIAUX, VINS ROUGE, PORT ET SHERRY,

LES CÉLÈBRES VINS DE BRADENBURG FRÈRES,

EAUX DE SELTZ D'ALLEMAGNE, SIROPS, HUILES, FARINE, SAVONS, AMIDON, CHANDELLES, THÉS FRAIS, &c., POUDRES LEVAIN ;

—Egalement—

UN GRAND ASSORTIMENT VARIÉ, DE MARCHANDISES FRANÇAISES ET ANGLAISES, BELLES ET DE FANTAISIE ;

CORNICHONS, CONSERVES, JAMS, GELÉES, FRUITS, VIANDES ET LEGUMES DANS DES BOITES EN FERBLANC, FRUITS A L'EAU-DE-VIE, ALLUMETTES, ET DIVERS :

ETAGÈRES, BOCAUX, PENDULES, ETC. DEUX WAGGONS, MULET ET HARNAIS, ARTICLES FORMANT TOUT LE FONDS DE L'ANCIEN MAGASIN DE GROCERIES ET DE LIQUEURS DE WM. H. HENNING & CO., EN FAILLITE, AU NO. 75 DE LA RUE DU CAMP, ENTRE LE COMMERCIAL PLACE ET LA RUE POYDRAS, ET VENDUS PAR ORDRE DE ROBERT G. EYRICH, SYNDIC, EN LOTS, EXPRESSÉMENT POUR LES FAMILLES ET LES DETAILLANTS, SANS RÉSERVE—A L'ENCAN.

PAR NASH & HODGSON, W. I. Hodgson, encanteur—Bureau, No 4 de la rue Carondelet—JEUDI, 29 octobre 1874, à 10 heures et demie du matin, sur les lieux, No. 75 de la rue du Camp, dans l'affaire Wm. H. Henning & Co., en faillite, par ordre de R. G. Eyrich, syndic, il sera vendu—

TOUT LE CONTENU du dit établissement, d'après les catalogues, qui seront prêts et distribués deux jours avant la vente.

Conditions—Comptant sur les lieux, en billets du Trésor des Etats-Unis.
[illegible]

Sun Mutual Insurance Company,

Capital Payé..........$500,000

Dividendes payés sur les actions—Six pour cent.

Dividendes sur primes participantes—Payables au comptant.

—EXTRAIT DE L'ETAT—
ANNUEL DE 1873.

[illegible]

Cette ancienne et excellente Compagnie émet des polices sur les risques de feu, de rivière et de mer, aux conditions les plus favorables. Elle règle promptement les pertes aux conditions les plus libérales, à ses bureaux No. 61 de la rue du Camp, coin Commercial Place.

JAMES I. DAY, Président.
HORACE CARPENTER, Secrétaire.

— DIRECTEURS POUR 1874.—

JNO. G. GAINES,	JAMES BYRNES,
E. J. HART,	J. L. HARRIS,
HENRY RENSHAW,	LIONEL C. LEVY,
HUGH WILSON,	W. B. SCHMIDT,
R. BISCOE,	RICHARD FLOWER,
I. N. MARKS,	L. WEIS,
CHAS. MACREADY,	S. W. TAYLOR,
W. R. SEYMOUR,	J. C. MORRIS,
JAMES I. DAY,	E. ALCUS,
GEO. JONAS,	E. T. TORIAN
EMORY CLAPP,	SCOTT M ...
O. M. BAYLY	

Compagnie d'Assurance du Peuple
DE LA NOUVELLE-ORLÉANS,

Bureaux, No 5 de la rue St-Pierre.

TROISIÈME ÉTAT ANNUEL.

Conformément aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant :

Primes reçues dans l'année expirée le 30 Juin 1874.

[illegible]

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

R. M. DAVIS, Président.
A. SOCOLA, Vice-Président.
A. GRANDSON, Secrétaire.

Signé sous serment pardevant moi, à la Nlle-Orléans, ce ... jour de juillet 1874.
ADL. BOISCOURT, Notaire Public.

Nouvelle-Orléans, 20 juillet 1874.—Aujourd'hui à une réunion des Directeurs, il a été résolu, à l'unanimité, qu'un dividende de DIX pour cent sur le capital payé est déclaré et porté au crédit des billets d'actions (stock notes). Egalement, qu'un dividende de QUINZE pour cent, COMPTANT, sur le montant net des primes participantes de l'année expirée le 30 juin 1874 sera payé à dater du ... d'août 1874.

DIRECTEURS :

R M Davis	Jos David
A Socola	M Berwin
J Mioel	David Hughes
Ernest Praget	J J Reiss
N A Lianabas	F Sancho
B Saloy	H Mangol
J Sambola	R Demestre
J K Gourdain	S Cambon
V Battalora	J Newhouser
J B Solari	F Jaufroid
A Haber	M Bensevich

ETAT DE LA BANQUE NATIONALE DE LA LOUISIANE

DE LA NLLE-ORLÉANS.

A la Nlle-Orléans, Etat de la Louisiane, à la clôture des affaires du 30 juin, 1874.

RESSOURCES.

Prêts et escomptes	[illegible]
Bons des Etats-Unis	[illegible]
Autres bons	[illegible]
Propriétés foncières	[illegible]
Dépenses courantes et taxes payées	[illegible]
Dû par des agents de ... et de réserve	[illegible]
Dû par des banquiers et des banques de l'Etat	[illegible]
En caisse	[illegible]

PASSIF.

Capital	[illegible]
Surplus	[illegible]
Profits et pertes	[illegible]
Dépôts individuels	[illegible]
Dépôts des Etats-Unis	[illegible]
Circulation	[illegible]
Dû à des banques et à des banquiers	[illegible]

A une réunion des directeurs, il a été déclaré un dividende de six pour cent, qui provient de bénéfices des six derniers mois, sera payable en demande à la Nouvelle-Orléans et à New-York, à la banque de MM. Winslow, Lanier & Co., à dater du 6 juillet 1874.

Liquidation. Liquidation.

Au Prix Coûtant.

PEINTURE. PEINTURE.

No ... rue de Chartres No ...

On continuera de vendre la peinture préparée, rendue, la livre que l'on désire, à la livre, et à prix coûtant ... [illegible]